



FICHE FORMATION : RÉGLEMENTATION CITES

<u>Public :</u>	<i>La formation s'adresse à toute personne souhaitant agir dans le commerce ou le contrôle des animaux dits de Faune sauvage ou de leurs dérivés et/ou gérer et administrer une collection zoologique dans un contexte économique.</i>
<u>Prérequis :</u>	<i>Avoir un lien dans le cadre d'une gestion zoologique professionnelle ou privée ou d'achat/vente/transit souhaitant détenir, exposer, faire circuler, exporter, importer, transporter tout ou partie d'animaux d'espèces non domestiques (vivants ou morts).</i>
<u>Objectif(s) :</u>	<i>Comprendre et respecter la réglementation communautaire et internationale. Savoir lire un permis juridique. Officialiser des transactions d'échanges, de ventes, de transit, d'importation/exportation, de détention ou de présentation au public en toute légalité. Savoir déposer une demande de permis CITES</i>
<u>Matériel :</u>	<i>Formation nécessitant un accès Internet stable + Webcam + son + micro.</i>
<u>Déroulé</u>	PROGRAMME DE LA FORMATION
<u>Jour 1</u> (9h - 12h) et (13h30 - 17h30) - <u>Théorie</u>	Organisations Internationales, Communautaire et Nationale Le but de la réglementation CITES La convention de Washington (CITES) et le Règlement (CE) 338/97 – Quelles différences Les différentes annexes et les classifications des espèces relevant de la faune sauvage. Les différentes "sources" réglementaires de la CITES et du Règ. (CE) 338/97 Les possibilités/Interdictions de ventes et transits et les cas spécifiques avec dérogations La gestion CITES des spécimens (ou parties de spécimens) La CITES dans les cas d'import/export - Ré-export... La CITES pour tout ou partie d'animaux (maroquinerie de luxe, bijoutiers, couteliers d'arts...) Les demandes de permis intracommunautaires pour la vente légale (fonctionnement) Les régularisations éventuelles et les modificatifs de permis en fonction des autorisations Solutions, techniques, légalité de contrôle en fonction DE et/ou sur l'acquéreur Comment lire un permis CITES (Décryptage et définitions juridiques des sources) Comment assurer la protection de son entreprise dans le cas d'un permis CITES mal établi Comment réaliser une demande (quelle type en fonction de quel statut, de quel spécimen ou issu)
<u>Jour 2</u> (9h - 12h) et (13h30 - 17h30) - <u>Théorie</u> + <u>Évaluation des acquis Théoriques</u> - QCM : 20 min (Surveillance du formateur)	Différences entre permis et Certificats Les contextes de libre circulation en UE Les contextes de circulations strictes (pays tiers) Les importances quantitatives (en fonction des espèces et des quotas) Les durées de validités et les conditions d'utilisations Les validations obligatoires aux postes douaniers Les fiches de traçabilité officielles Lecture et validation des Permis CITES pour les autorités de contrôle Le commerce Intra-Communautaire Les cas particuliers Renseignements et tenues légale des registres obligatoires Comment créer, renseigner et tenir des registres sanitaires et de prophylaxie La relation avec les organes de gestion Rôles respectifs des différents organismes (scientifiques, contrôles, gestion...)

Durée : 14 heures (2 jours)

Moyens techniques et pédagogiques : Support de présentation, Guides pratiques, Textes légaux en vigueur.

Évaluation Théorique : QCM de 15 questions



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FAUNE SAUVAGE ET DOMESTIQUE

FICHE FORMATION : RÉGLEMENTATION CITES

Public :	La formation s'adresse à toute personne souhaitant agir dans le commerce ou le contrôle des animaux dits de Faune sauvage ou de leurs dérivés et/ou gérer et administrer une collection zoologique dans un contexte économique.
Prérequis :	Avoir un lien dans le cadre d'une gestion zoologique professionnelle ou privée ou d'achat/vente/transit souhaitant détenir, exposer, faire circuler, exporter, importer, transporter tout ou partie d'animaux d'espèces non domestiques (vivants ou morts). Savoir déposer une demande de permis CITES. Avoir suivi la formation Théorique.
Objectif(s) :	Se familiariser avec l'application I-CITES et savoir réaliser une demande de permis en respectant les attendus réglementaires.
Matériel :	Formation nécessitant un accès Internet stable + Webcam + son + micro.
Déroulé	PROGRAMME DE LA FORMATION
<p>Jour 3</p> <p>(9h - 12h) et (13h30 - 17h30)</p> <p>Pratique + Évaluation des acquis pratiques</p> <p>Demande de permis : 30 min (Surveillance du formateur)</p>	<p><u>Journée exclusive à la mise en pratique de la formation via une base-école dédiée !</u></p> <p>Mise en situation</p> <p>-</p> <p>Familiarisation avec l'application officielle de demande de permis CITES</p> <p>-</p> <p>Exercices</p> <p>-</p> <p>Simulations de demandes de permis (différents types)</p> <p>-</p> <p>Suivi des demandes</p> <p>-</p> <p>Communication avec le bureau instructeur</p> <p>-</p> <p>Générique des permis (en attente des officiels) - Preuve de travail et d'excellence (pour le client)</p> <p>-</p> <p>Suivi des statuts d'instructions des permis</p> <p>-</p> <p>Archivage efficace (qualité accrue)</p> <p>-</p> <p>Création d'un espace officiel sur l'application CITES</p>

Durée : 7 heures (1 jour)

Moyens techniques et pédagogiques : Application I-CITES (base école)

Évaluation Pratique : Générer une demande de permis CITES en bonne et due forme avec tous les attendus

Sanction : Attestation de suivi de formation professionnelle